

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT VERDUN – 28 JUILLET 2003

Une séance spéciale du conseil d'arrondissement Verdun est tenue le lundi 28 juillet 2003 à 8 h, à la salle 205, arrondissement Verdun.

SONT PRÉSENTS : M. Georges Bossé, président du conseil d'arrondissement, madame la conseillère Ginette Marotte ainsi que messieurs les conseillers Laurent Dugas et John Gallagher.

MEMBRE DU CONSEIL ABSENT: M. le conseiller Claude Trudel.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Baril, directeur d'arrondissement,
Monsieur Dany Tremblay, directeur, Aménagement urbain et services aux entreprises,
Monsieur René Breton, directeur, Culture, sports, loisirs et développement social,
Madame Mireille Campisi, secrétaire substitut du conseil d'arrondissement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions n'a pas lieu étant donné l'absence d'un auditoire.

CA03 210268

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte
APPUYÉ par le conseiller Laurent Dugas

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du conseil d'arrondissement tenue le lundi 28 juillet 2003.

GDD 1032200044

CA03 210269

ACCEPTER LE PROJET D'ACTE DE VENTE DE TERRAINS MUNICIPAUX SUR LA RUE RHÉAUME DANS L'ARRONDISSEMENT VERDUN À LA COMPAGNIE « LES HABITATIONS LA POUDRIÈRE » POUR LA CONSTRUCTION DE 18 UNITÉS DE LOGEMENTS ABORDABLES PRIVÉS ET DE 84 CONDOS POUR UN MONTANT TOTAL DE 745 902,63 \$.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 28, paragraphe 2.1, de la Loi sur les Cités et Villes, la Ville peut vendre de gré à gré à titre onéreux des terrains;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal dispose de trois terrains vacants destinés à la construction résidentielle sur la rue Rhéaume dans l'arrondissement Verdun;

ATTENDU QUE ces terrains ont fait l'objet d'une opération de réhabilitation du sol par l'ex-Ville de Verdun en novembre 2001, en vue de les vendre à des fins de construction résidentielle par l'entreprise privée;

ATTENDU QUE l'arrondissement Verdun a procédé à une invitation auprès de compagnies et organismes intéressés visant à soumettre différentes propositions de développement;

ATTENDU QUE l'arrondissement Verdun a retenu l'offre de la compagnie « Les Habitations La Poudrière » suite à la réception de 6 propositions de développement sur les terrains vacants;

ATTENDU QUE le proposant retenu s'engage à construire au moins 18 logements locatifs abordables privés et plus de 84 unités de condos répondant ainsi aux objectifs de développement immobilier en offrant une mixité de tenure;

ATTENDU QUE ces terrains font partie des projets de développement déposés dans le cadre des projets structurants;

ATTENDU la nécessité d'imputer les revenus de la vente de ces terrains à la construction du boulevard du Cerf-Volant.

ATTENDU QUE les terrains sont vendus au-delà de la valeur marchande (pour intégrer la contribution du promoteur aux infrastructures).

ATTENDU QUE ce projet de construction générera une évaluation totale de plus de 11 Millions de dollars;

ATTENDU QUE l'arrondissement Verdun ne dispose pas des fonds lui permettant de réaliser les infrastructures de la rue Rhéaume et du boulevard du Cerf-Volant.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Laurent Dugas
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU DE demander au Conseil municipal d'approuver le projet d'acte de vente des trois terrains vacants sur la rue Rhéaume dans l'arrondissement Verdun à la compagnie « Les Habitations La Poudrière .»

DE PLUS RÉSOLU D'imputer la totalité des revenus de la vente de ces terrains à la construction du boulevard du Cerf-Volant ou de dégager une somme équivalente supplémentaire dans le cadre des projets structurants.

GDD 1032180001

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte
 APPUYÉ par le conseiller John Gallagher

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU QUE la séance soit levée à 8 h 15.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE SUBSTITUT